



# PROCÈS – VERBAL

## de la séance du Conseil Municipal

### du 24 janvier 2025

L'an deux mil vingt-cinq le 24 janvier, à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 18 janvier s'est réuni à la MAIRIE DE SAGY, sous la présidence de M. Denis PARISOT, Maire de SAGY.

**Nombre de membres afférents au CM** : 15 – **En exercice** : 14 – **Présents ou représentés** : 12

**Membres présents** : MOREY Raphael – BERNARD Marie-Annick – MIELO Claude – BEY Pascal – BERTHAUD Gérard – MAXIT Delphine – BOULLY Franck – MOREY Valentin – COULON Maryline – VERGUET Ghislaine – Cindy GERUSA

**Membres représentés** :

**Membres excusés** :

**Membres absents** : LAMY François-Noël – GUILLOT Jennifer

**Est élu secrétaire de séance** : Cindy GERUSA

---

#### **Ordre du jour : 4 ajouts et 2 suppressions**

1. Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal
2. Délibération pour autorisation au maire de solliciter la subvention DETR concernant les travaux de la salle des fêtes
3. Délibération pour location du logement au « 74 Route des Gallands »
4. Délibération pour ouverture de crédits 2025  
~~Délibération pour application d'une pénalité financière pour rejet des eaux domestiques dans réseau public sans autorisation (par B.L.I.)~~  
~~Délibération pour rémunération de la prestation diagnostic assainissement (par B.L.I.)~~
5. Délibération pour avis conforme sur cartographies Z.A.E.R.
6. Délibération pour ajout C.C.D. sur tableau des effectifs
7. Délibération pour ajout d'un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe au tableau des effectifs
8. Etude de devis concernant mise en conformité de l'église selon les prescriptions de la commission sécurité
9. Etude de devis concernant pose de volets roulants + validation escalier à l'école maternelle
10. Info sur signature d'un devis à l'entreprise MAILLOT pour travaux supplémentaires au « 402 Route des Gallands »
11. Réflexion à la suite de l'assouplissement de la législation concernant le remplacement d'un conseiller communautaire démissionnaire
12. Modification de la convention de mise à disposition de la salle des fêtes
13. Statut d'une desserte partagée avec la commune de Frontenaud
14. Création d'un groupe de travail pour le panneau lumineux, panneau pocket et le site internet
15. Etude d'opportunité d'achat de parcelles boisées au lieu-dit Le Champ Moine

#### **Questions diverses** :

- ❖ Information concernant :
  - Convention avec A.P.R.R. pour entretien courant sur ouvrages d'art
  - subvention versée à Team Mushing en juillet 2020 à la suite de la réunion C.M. de 02/2020
  - visite du C.R.T.I.S. au stade après échange de courriels entre le maire et ce service (07/02 - 14h)
  - factures réglées depuis la dernière réunion
  - la prochaine organisation d'un conseil communautaire à SAGY (29/01/25 - 18h30)
  - avancement connexion T.H.D. au C.I. (caserne pompiers) après mise en conformité des gaines de passage
  - Le Centre des Ressources Territoriales
- ❖ Lecture d'une lettre provenant du B.O.P.S.I.
- ❖ Compte-rendu des travaux des employés par le 1<sup>er</sup> adjoint

1. Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal

Monsieur le Maire demande si des modifications ou ajouts sont à apporter au document. Le Conseil Municipal APPROUVE, à l'unanimité, le procès-verbal du conseil municipal du 20 décembre 2024.

2. Délibération pour autorisation au maire de solliciter la subvention DETR concernant les travaux de la salle des fêtes

Un des chantiers engagés pour l'année 2025 est la révision de la toiture de la salle des fêtes. Un dossier de demande de subvention au titre de la DETR peut être déposé en Préfecture, le maire demande donc l'autorisation aux élus pour solliciter cette subvention : demande accordée à l'unanimité.

Le coût des travaux s'élève à 39 237 € HT, la commune peut espérer une subvention de l'Etat à hauteur de 13 733 € et une du Département de 7 847 €, soit environ 55 % du montant des travaux.

3. Délibération pour location du logement au « 74 Route des Gallands »

Mme GASTON a effectué une 2<sup>ème</sup> visite du logement et est intéressée pour le louer. Elle demande cependant que des compléments de travaux soient effectués (peinture du couloir, des plafonds, 1 chambre, la salle de bain, enlever la plaque et four à la cuisine ce qui permettrait d'isoler et d'installer une cuisine intégrée...) et propose de tapisser elle-même. Mme GASTON ayant l'intention de rester dans ce logement, il est donc envisagé de reprendre les parquets car ceux-ci sont de très bonne qualité mais détériorés par la présence de chiens lors d'une précédente location : ponçage et vitrification 70 €/m<sup>2</sup>.

La demande de cette personne est acceptée à l'unanimité, une date de début de location sera confirmée lors du prochain conseil.

4. Délibération pour ouverture de crédits 2025

Afin de permettre, avant l'adoption du budget 2025, d'émettre des mandats, l'ouverture de crédits pour un montant de 269 463 € est acceptée à l'unanimité par le conseil municipal, cela représente le quart des dépenses d'investissement de l'année 2024.

5. Délibération pour avis conforme sur cartographies Z.A.E.R.

Les zones sur la commune ont été définies début 2024. Le résultat de ce travail a été déposé sur le site dédié et envoyé en recommandé à la DDT. La commune qui ne souhaite ni modifier, ni compléter ces zones doit délibérer pour « avis conforme ». Les élus, à l'unanimité, donnent donc un avis conforme.

6. Délibération pour ajout C.C.D. sur tableau des effectifs

Un nouvel agent des services techniques est embauché à compter du 3 février pour un CDD d'un an. Le conseil municipal accepte donc, à l'unanimité, la création d'un emploi permanent d'un agent contractuel.

7. Délibération pour ajout d'un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe au tableau des effectifs

Au 1<sup>er</sup> février, Mme TREFFOT bénéficie d'un avancement de grade, le conseil municipal décide donc d'ajouter au tableau des effectifs un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe permanent à temps non complet.

8. Etude de devis concernant mise en conformité de l'église selon les prescriptions de la commission sécurité

A la suite des prescriptions émises par la commission de sécurité, des devis ont été demandés à SAS ELECTROCONFORT GALLET. Pascale BEY indique que Mr GRESSE est auto-entrepreneur en électricité et qu'il serait peut-être bien de le solliciter pour un devis s'il dispose d'une assurance décennale et peut travailler avec une collectivité. Les élus sont d'accord avec cette proposition et attendent donc un devis pour la réunion de février afin de se prononcer sur ces travaux. Pascal BEY se charge de donner à Mr GRESSE le plan de l'église et le relevé des prescriptions à suivre.

Le Maire indique que la Société Eurofeu a été contactée afin d'équiper l'église de 2 extincteurs.

9. Etude de devis concernant pose de volets roulants + validation escalier à l'école maternelle

Afin d'obscurcir la pièce où les enfants font la sieste actuellement équipée de rideaux sur la façade ouest de l'école des volets roulants vont être installés sur 2 fenêtres. Coût du devis reçu des Menuiseries Berthaud : 3 361.22 € TTC, accepté à l'unanimité.

Gérard BERTHAUD : une convention d'honoraires pour la vérification de l'escalier mécanique de secours à l'école maternelle a été reçue pour un montant de 3 300 € TTC, c'est obligatoire. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

10. Info sur signature d'un devis à l'entreprise MAILLOT pour travaux supplémentaires au « 402 Route des Gallands »

Le carrelage a été enlevé dans le logement nord, afin que le sol soit sain, des travaux de dépose de panneaux agglomérés remplacés par de nouvelles plaques support en OSB ont été commandés auprès de l'Entreprise MAILLOT pour un montant de 1 499.52 € TTC.

11. Réflexion à la suite de l'assouplissement de la législation concernant le remplacement d'un conseiller communautaire démissionnaire

La loi n° 2023-506 du 26 juin 2023 tendant à garantir la continuité de la représentation des communes au sein des conseils communautaires, dite « Gatel », a modifié l'article L. 273-10 du code électoral afin de corriger un « effet de bord » induit par l'application du remplacement sexué dans les communes de 1 000 habitants et plus. En cas de démission (ou décès) d'un conseiller communautaire, celui-ci ne peut être remplacé que par un élu de même sexe, prioritairement sur la liste au conseil communautaire, puis à défaut, sur la liste au conseil municipal. Lorsque le remplacement sexué n'est pas possible (liste épuisée), le siège demeurerait vacant jusqu'à la fin du mandat (sauf nouvelles élections). Désormais la loi prévoit une dérogation permettant d'éviter, dans ce cas particulier de vacance de siège communautaire, le remplacement sexué. Si l'on ne peut pourvoir le siège vacant par une personne de même sexe : dans ce cas, le remplacement est effectué par le premier conseiller municipal sur la liste des candidats au siège de conseiller communautaire, non élu communautaire, indépendamment de son sexe (donc de sexe opposé). Lorsque la liste des candidats au siège de conseiller communautaire est épuisée, le siège est pourvu par le premier conseiller municipal (de sexe opposé) de la liste des candidats au conseil municipal correspondante, n'exerçant pas un mandat communautaire.

Toutefois, Delphine MAXIT, qui a été démissionnaire parce qu'elle était employée par la communauté de communes demandent si, maintenant qu'elle n'est plus un agent BLI, elle peut être conseillère communautaire.

Le renseignement va être pris auprès de la Sous-Préfecture.

12. Modification de la convention de mise à disposition de la salle des fêtes

Après avoir rencontré des difficultés de recouvrement des paiements, il est décidé, à l'unanimité, que le règlement sera désormais demandé lors de l'état des lieux d'entrée et ne sera encaissé qu'après l'état des lieux de sortie.

D'autre part, concernant la durée de location, il est décidé :

1 jour : remise des clés le vendredi – retour le dimanche matin,

2 jours : remise des clés le vendredi - retour le lundi matin.

La convention sera donc mise à jour dans le sens de ces décisions.

13. Statut d'une desserte partagée avec la commune de Frontenaud

Mme le Maire de Frontenaud a informé Mr le Maire que des riverains se plaignent car des automobilistes empruntent une desserte qui sert également de chemin de randonnée, malgré qu'un panneau « sauf ayants droits » soit installé. Mr le Maire a conseillé au maire de Frontenaud de consulter le service juridique de l'Association des Maires de France afin de connaître les solutions envisageables.

14. Création d'un groupe de travail pour le panneau lumineux, panneau pocket et site internet

Un groupe de travail composé de Claude MIELO – Marie-Annick BERNARD – Raphaël MOREY – Gérard BERTHAUD est créé afin d'élaborer un règlement pour les différents outils de communication de la commune, ceci permettra de savoir ce qui pourra être publié sur chacun et dans quel délai, avant la manifestation.

15. Etude d'opportunité d'achat de parcelles boisées au lieu-dit Le Champ Moine

La commune a reçu un mail de personnes propriétaires des parcelles ZE 147 – 148 et 149 (environ 4 500 m<sup>2</sup>) qui ne désirent pas les conserver. Ces parcelles pourraient être intéressantes pour la commune car elles jouxtent des parcelles communales. Le conseil décide donc que la commission se rende sur place le 1<sup>er</sup> février afin de voir ces parcelles et ensuite faire une offre.

D'autre par Mr MAITRE J. Paul propose à la commune d'acheter 3 parcelles pour environ 7 800 m<sup>2</sup> pour un prix de 1 500 €. Ces parcelles sont vides, elles ont été exploitées. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité en ayant toujours en vue l'augmentation du domaine communal.

Questions diverses :

❖ **Information concernant :**

- **Convention avec A.P.R.R. pour entretien courant sur ouvrages d'art**

Rappel de la convention signée avec A.P.R.R. en date du 21 septembre 2018 et approuvée par le Conseil Municipal précisant les compétences de chacune des parties, soit un seul ouvrage franchissant l'A39 pour notre commune qui a la charge de l'entretien courant.

- **subvention versée à Team Mushing en juillet 2020 à la suite de la réunion C.M. de 02/2020**

Suite à 2 interpellations par des administrés comme quoi la commune aurait pu féliciter Team Mushing pour sa victoire au championnat du monde de course de chiens de traîneau en novembre 2024, Mr le Maire rappelle que celui-ci a bénéficié d'une subvention exceptionnelle de 200 € en 2020 et que s'il s'impliquait plus dans la vie de la commune, il pourrait prétendre à d'autres aides comme toutes les associations, cela lui ayant été proposé en 2020.

- **visite du C.R.T.I.S. au stade après échange de courriels entre le maire et ce service (07/02 - 14h)**

Suite à différents échanges concernant le classement du terrain communale et à la demande d'installation de clôture, la Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives sera reçue en mairie.

- **factures réglées depuis la dernière réunion**

Entreprises	Objet	Montant T.T.C.
Association des Maires de S & L	Cotisation annuelle	534.41
MOLIN SAS	Contrat Maintenance	1 740.47
COOPERATIVE BOURGOGNE	Plaquettes bocagères	2 248.75
BOURGOGNE BUREAU PAPETERIE	Chaises restaurant scolaire	718.32
CAISSE DES DEPOTS CONSIGNATION	DIF	360.12
GRAS SAVOYE CNRACL IRCANTEC	Risques statutaires Provision/Régul	9 939.99
GROUPAMA	Assurance Véhicules	5 104.97
SAS ELECTROCONFORT	Alarme incendie VMC Salle des Fêtes	1 878.00
SAS SONEPAR	Guirlande lumineuse	737.83

- **la prochaine organisation d'un conseil communautaire à SAGY (29/01/25 - 18h30)**

6 membres du conseil municipal seront présents afin d'aider à l'organisation de ce conseil communautaire.

- **Le Centre de Ressources Territoriales**

Qui est un dispositif de maintien de personnes âgées à domicile, renseignements auprès de Villa Primerose à l'EHPAD des Crozes.

❖ **Lecture d'une lettre provenant du B.O.P.S.I. (Bureau de l'Ordre Public et de la Sécurité Intérieure)**

La MILDECA (Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues Et les Conduites Addictives) renouvelle son appel à projet à l'attention des communes sur la thématique de la prévention de la participation des mineurs aux trafics de stupéfiants.

❖ **Compte-rendu des travaux des employés par le 1<sup>er</sup> adjoint**

Taille arbustes – Ramassage feuilles – Bêchage – Nettoyages points propres – Débroussaillage – Interventions diverses à la chaufferie, aux écoles, bâtiments communaux.

Tour de table :

Maryline COULON – félicitations aux cantonniers pour leur travail sur les talus, fossés, bords de route...

Delphine MAXIT – est-ce que nous avons des informations sur l'interdiction des herbes de la Pampa ? non

Gérard BERTHAUD – pour revenir aux travaux de parquet dans l'appartement au-dessus de la boulangerie, est-ce que le conseil municipal est d'accord pour engager ces travaux de ponçage et vitrification ? Le conseil valide ces travaux à l'unanimité. Gérard BERTHAUD demandera donc un devis exact en envoyant les photos et en communiquant les surfaces à traiter. Pour cet appartement, la chaudière et le disjoncteur ont été remis en route car cela fait plusieurs mois qu'il n'est pas occupé.

Concernant les travaux qui auront lieu en mai à la salle des fêtes, Gérard BERTHAUD informe Pascal BEY que l'arbre dans l'angle à droite du porche sera à enlever, il va gêner pour les travaux. Pascal BEY demandera à Hervé d'intervenir. Il faut également écarter les poubelles et qu'elles ferment à clés.

Fin de la séance à 22 h 40.

Le secrétaire de séance,



Le Maire,


